



Nos doléances : une réelle reconnaissance !

Monsieur le président,

Nous voici à nouveau réunis sur la thématique de la branche Surveillance (SURV).

La 21^e réunion du genre depuis plus de 3 ans.



Le contexte calendaire

Cette 21^e réunion se tient :

- 4 mois après le groupe de travail (GT) spécifiquement dédié à l'instruction-cadre chef d'équipe (CDE) du 13 novembre 2025 ;
- et 3 mois après l'officialisation de l'instruction-cadre (IC) via vote des ridicules mesures indemnitaires afférentes, en Comité social d'administration de réseau (CSAR) le 9 décembre 2025.

Nous avons
alors voté
CONTRE, en
responsabilité,
pour dénoncer
l'absence de réels
moyens du plan
Surveillance.

« Revalorisation » indemnitaire – votes au CSAR du 09/12/2025

Thème	Types de votes			
	POUR	NPPV (ne prend pas part au vote)	ABSTENTION	CONTRE
Chefs d'équipe (CDE)	UNSA-CGC, USD-FO		CFDT-CFTC	SOLIDAIRES CGT
Chefs de service de la douane en Surveillance (CSDS) et adjoints (CSDSA)		UNSA-CGC		SOLIDAIRES CFDT-CFTC, CGT, USD-FO



Des mesures indemnitaires déjà obsolètes ?

Un plan SURV consacrant certes un peu d'indemnitaire pour les personnels chefs d'équipe (CDE), mais :

- **insuffisant** au regard de la technicité et des responsabilités requises ;
- **balayant**, par ce biais indemnitaire :
 - une augmentation massive des effectifs,
 - un droit au télétravail (au moins d'un jour par mois pour les personnes volontaires dans les brigades),
 - un choc de simplification des procédures contentieuses,
 - de réelles perspectives de carrière via promotions internes, car ne s'inspirant pas du pyramidage au sein de la branche opérations commerciales (OPCO), à savoir un agent de catégorie A à fonctions équivalentes !

Notre **diagnostic**, exprimé depuis des années et matérialisé dans notre vote du 9 décembre dernier, **se trouve donc confirmé.**

Car nous le voyons ici : rien n'est réglé !



Un cadre de discussion limité !

L'ordre du jour est binaire :

- point 1 : présentation de la revue des tâches de gestion (engagement n°7 du plan d'action SURV) ;
- point 2 : mesure indemnitaire en faveur de l'encadrement de la Surveillance (engagement n°8 du plan d'action SURV) : ici avec une focale sur l'encadrement de catégorie B :
 - chefs d'unité (CDU) ;
 - et chefs de service de la Douane en Surveillance adjoints (CSDSA).

Les documents, sont eux, miséreux : 7 pages à peine !

Corpus documentaire à l'ordre du jour

Point	Document		Nombre de pages
n°1	Présentation de la revue des tâches de gestion	Fiche générale	2
		Fiche audit de l'Inspection des services (IS)	2
n°2	Ajustement de la mesure indemnitaire en faveur des CDU & CSDSA de cat. B - Fiche		3
Total			7



Répéter un diagnostic, ce n'est pas remédier au mal !

Les propositions sont, elles, d'autant plus ridicules qu'elles sont redondantes pour ce qui est de l'objectivation :

- 1°) un atelier (au « mieux » plusieurs...) animé par le bureau Réseau 2 (Métiers de la surveillance et méthode de travail), regroupant des encadrants SU de catégories A et B, portant sur le rôle de chefs de service SU à horizon 2030. C'est-à-dire pour pas tout de suite !
- 2°) un état des lieux sera conduit *prochainement* (quand?) par Réseau 2 :
 - à la fois auprès de directions sur l'implantation de secrétaire(s) au sein des unités,
 - et à la fois avec le bureau Réseau 1 (Organisation du réseau, performance et maîtrise des risques) sur la composition de l'encadrement par type d'unité.
- 3°) une étude sur l'encadrement SU, au sein de l'actuel audit mené par l'inspection des services (IS)... sachant qu'un rapport sur l'encadrement de la SU est déjà réalisé depuis 2022-2023 !

Pour ce qui est des propositions concrètes, les 2 scénarios indemnitaires à choisir : c'est indécent, quantitativement et qualitativement.

Scénarios indemnitaires DG pour les encadrants de cat. B

N°	propositions
1	Cumuler le forfait + rémunération à l'acte
2	Forfait différencié entre les catégories A et B et prise en compte des vacances au-delà du forfait → A : moyenne d'activité des CDE (49,25 € brut par mois) → B (CDU et CSDSA) : moyenne des 3 quartiles les plus actifs des CDE (62,50 € brut par mois)



Vite un retour à la décence !

Lorsque la déconnexion n'est pas possible, lorsque les missions contraintes sont structurelles et empêchent toute marge de manœuvre, l'encadrement Surveillance ne saurait se contenter d'une énième prime.

À ce moment là, le régime de travail du forfait peut même être considéré tel une arnaque, avec des permanences opérationnelles non comptabilisées dans le temps de travail, qui à force peuvent générer usure puis épuisement professionnel.

Ce n'est pas là que se situent les aspirations de l'encadrement SU, dont la préoccupation est plutôt l'insuffisance de moyens humains pour faire face aux besoins métiers. Surtout quand, malgré les annonces de fin des objectifs individuels sur le terrain, il lui est demandé dans le cadre de son évaluation et des « plans de charge régionaux » de valoriser l'action des brigades des douanes auprès des préfets, jusqu'à l'absurde en matière de sens du travail.

Au cas d'espèce, quand il est par exemple demandé d'assister et former les brigades de gendarmerie de contrôle des flux, c'est-à-dire de faire faire du travail douanier à d'autres dont ce n'est pas le cœur de métier. Le rôle d'un cadre c'est d'animer l'activité, pas d'être contraint de l'anémier... voire de la saboter ?!

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le jeudi 19 mars 2026